



## Trop perçu CAF conjoint et PAJE

Par **Cecile Rok**, le **15/05/2018 à 10:59**

Bonjour,

Je vous explique ma situation.

Je viens de monter un dossier de demande de PAJE à la CAF avec mon conjoint.

Le dossier a été mis en attente, en attendant des informations de l'ancienne caf (allier) de mon conjoint.

En effet il aurait perçu un complément d'activité RSA.

Dans l'hypothèse où ce complément ne serait un trop perçu, puis je être pénalisée dans ma demande de PAJE (je suis l'allocataire, et je n'ai jamais eu aucun soucis)?

Est-ce que les aides à venir pour mes enfants pourraient être suspendues? Totalement? partiellement?

Pourrait-il négocier de rembourser lui-même?

Je vous remercie pour votre aide

Par **Visiteur**, le **15/05/2018 à 17:20**

Bonjour,

Votre conjoint est le père de l'enfant, la PAJE le concerne donc autant que vous.

La Paje (prestation d'accueil du jeune enfant) est une aide versée par la Caf A UNE FAMILLE qui élève un enfant de moins de 3 ans.

De plus il existe des plafonds de ressources à respecter pour bénéficier de l'allocation de base de la Paje.